COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS (VAL-DE-MARNE)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

- Sur le projet immobilier de la zone de la Pointe du quartier des Alouettes

Enquête publique ouverte par arrêté n°2018 AM - 17 du 23 avril 2018, pris par le Maire de la commune de Fontenay sous Bois.

Il sera procédé à un enquête publique sur le projet immobilier déposé par la SCCV Porte de Fontenay tertiaire et SCCV Porte de Fontenay résidentiel, pour une durée de 31 jours consécutifs à compter du **Vendredi 25 mai 2018 jusqu'au Lundi 25 juin 2018 inclus.**
Il s'agit de la construction de bureaux, logements, commerces prévue Avenue Carnot et Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour une surface de plancher totale d'environ 59426m².
Le projet tertiaire est prévu au droit d'un magasin de bricolage qui devrait être relocalisé au rez de chaussée du projet logements/commerce.

Ce dossier d'enquête publique comprant:
- La délibération d'approbation de la première phase du projet d'Aménagement Global de la Pointe, l'étude d'impact pour le projet immobilier, une notice non technique, la désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Melun, la note d'information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'affiche d'avis d'enquête publique.

A cet effet, Monsieur Gilles de Sorbier de Pougnadoresse, Architecte DPLG Ingénieur Economiste de la construction à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Maison de l'habitat et du cadre de vie – 6 rue de l'Ancienne Mairie à Fontenay-sous-Bois, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : **du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.**

Chacune, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Fontenay-sous-Bois – Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement – 4 esplanade louis-Bayeurte – 94125 Fontenay-sous-Bois cedex, **ou les déposer directement à la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement** – Maison de l'habitat et du cadre de vie – 6 rue de l'Ancienne Mairie, ou encore par voie électronique à l'adresse : **urbanisme@fontenay-sous-bois.fr**
Ces observations seront directement communiquées au commissaire enquêteur.

Le **commissaire enquêteur recevra** à la Maison de l'habitat et du cadre de vie (6 rue de l'Ancienne Mairie, rez-de-chaussée) les :
- **Vendredi 25 mai 2018 de 9h à 11h45 (ouverture de l'enquête)**
- Samedi 09 juin 2018 de 9h à 11h45
- Et le **Mercredi 13 juin 2018 de 13h30 à 17h00**
Le commissaire enquêteur viendra **clôturer l'enquête le lundi 25 juin 2018** (dernier jour de l'enquête).

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département du Val-de-Marne et à la Présidente du Tribunal Administratif de Melun.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous les moyens appropriés d'affichage et de presse écrite : l'objet de l'enquête, le nom du commissaire enquêteur, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.
Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, devra être rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

L'ensemble des documents afférents au projet de modification peuvent être demandés auprès de la Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement. Les documents du dossier d'enquête seront communiqués, sur demande écrite, par voie électronique, informatique, ou sous forme papier au frais du demandeur.
Ils seront publiés sur le site de la ville de Fontenay-sous-Bois durant la durée de l'enquête et disponible pendant 1 an après l'enquête.